

Guide du marseille colonial

Colbert

rue

Son nom est associé au monumental Hôtel des Postes construit entre 1889 et 1891 dans la rue Colbert, fermé en 2009. Entièrement rénové, il est devenu le siège des services régionaux de la Poste. Le nom de Colbert a été également donné au lycée professionnel Colbert dans le 7e arrondissement dédié essentiellement aux études commerciales. Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), est à partir de 1665 un des principaux ministres de Louis XIV, en tant que contrôleur général des finances (1665-1683), secrétaire d'État de la Maison du roi et secrétaire d'État à la marine (1669-1683).

Colbert travaille à mettre la France dans une position dominante sur les marchés des colonies. Pour cela, il crée la Compagnie des Indes occidentales. Aux colonies sucrières de l'océan Indien et des Antilles viennent s'ajouter de nombreux comptoirs en Inde, au Sénégal et en Louisiane. Colbert, dans sa stratégie, travaille à intégrer dans la traite les négociants de Marseille, qui sont réticents. C'est aussi à Marseille, sous son impulsion, qu'en 1670 se crée la Compagnie du Levant dont l'activité consiste à importer les matières textiles brutes (coton, laine, soie) pour les transformer et en faire des produits manufacturés à exporter vers l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et vers les villes et les ports de l'Empire ottoman, ce qu'on appelle alors les « échelles du Levant ^[1] ».

Colbert est le promoteur d'une politique économique où l'État est très présent. Elle a deux caractéristiques centrales : l'interventionnisme et le mercantilisme qui donnent son nom au « colbertisme ». Il commence la rédaction d'une ordonnance qui porte sur l'administration de l'esclavage dans les colonies et sera finalisée par son fils, le Marquis de Seignelay (1651-1690). Louis XIV promulgue l'« ordonnance ou édit de mars 1685 sur les esclaves des îles de l'Amérique » mais, c'est sous la régence de Philippe d'Orléans, en 1712, qu'est utilisé officiellement l'intitulé Code noir. En 1723, deux autres textes, dont un seul est connu ^[2], viennent étendre les dispositions du Code noir aux îles Mascareignes dans l'océan Indien et à la Louisiane.

Notes

^[1] 1. Les échelles du Levant sont les ports et les villes de l'Empire ottoman, situés au Proche-Orient ou en Afrique du Nord, pour lesquels le sultan avait renoncé à certaines de ses prérogatives, notamment en matière juridique, en faveur de négociants français, principalement marseillais (16e siècle). À partir du 17e siècle, elles serviront à favoriser la pénétration économique et politique dans l'Empire ottoman.

^[2] Conservé aux Archives nationales d'outre-mer.